

**Rapport de la Commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR12.18PR
concernant**

**Une initiative communale demandant à la municipalité
de mettre en œuvre sans délai le processus de réalisation d'une route communale
de contournement limitée à 50 km/h au sud-ouest de la ville**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission, composée de Mmes Aude Briand, Claire-Lise Detrey, Pierrette Roulet-Grin, ainsi que de MM. Maximilien Bernhard, Olivier Kernen, Armand Thonney, Vassilis Venizelos et du soussigné désigné premier membre et confirmé comme rapporteur, a siégé le 2 juillet 2012.

La Municipalité était représentée par Monsieur Daniel Von Siebenthal, Syndic, et par Madame Marianne Savary, Municipale, accompagnés de Monsieur Luc Tomasetti, responsable de la Mobilité. La commission les remercie pour les explications et les compléments d'information apportés lors de cette séance.

Introduction

La majorité de la commission estime que l'initiative identifie mal les problèmes liés au trafic et propose une solution inadaptée pour répondre aux besoins de mobilité des Yverdonnois. En effet, le trafic de transit ne représente qu'une faible proportion (environ 10%) des déplacements au sein de l'agglomération. Ce sont surtout les échanges internes qui génèrent un trafic important. L'autoroute, dont les capacités sont encore très importantes, joue le rôle de route de contournement.

La situation difficile à l'entrée Sud de la ville aux heures de pointe s'explique principalement par une voie de présélection trop courte et unique sur l'autoroute. La Municipalité a déjà interpellé l'OFROU, compétente en la matière, et continuera de le faire tant que les travaux de correction ne seront pas entrepris.

Financement

Le projet d'agglomération formé par Yverdon-les-Bains et 8 autres communes (AggloY) permettra la mise en place de mesures adaptées et d'obtenir un subventionnement de 35% sur les mesures prioritaires (classées A). L'acceptation de la présente initiative pourrait conduire la Confédération à revoir et, le cas échéant, supprimer les subventions promises. Ce sont donc plusieurs millions de francs qui pourraient nous échapper.

Dans tous les cas, l'acceptation de l'initiative entraînerait de lourds investissements sur plusieurs années. C'est autant d'argent qui manquera pour le financement d'autres projets: écoles, hôtel de police, etc.

Route de contournement ou route de desserte

L'initiative propose une route de contournement à 50km/h. Une route de contournement est une route dont le but est de sortir le trafic de la ville. Or, si le tracé prévu se trouve bien être celui de l'ancienne "Collectrice Sud", le projet présenté par les initiants n'est pas une route de contournement mais une route de desserte, puisqu'elle traversera des quartiers existants sur certains tronçons et des quartiers en développement à d'autres endroits. Le but des initiants de sortir le trafic des quartiers d'habitations ne serait donc pas atteint.

AggloY

Il faut rappeler les aménagements prévus par le projet d'agglomération (AggloY) pour répondre à l'augmentation de trafic prévue, et notamment les deux axes routiers (Chamard - Rue de Chamblon et Y-Parc - Rue Roger de Guimps). Ces deux axes routiers, proposés à l'époque par la Municipalité de droite, permettront d'accompagner les développements urbains prévus et offriront une alternative intéressante qui permettra de décharger plusieurs quartiers résidentiels (rue du Midi, rue du Cheminet).

Délais

L'horizon 2020-2030, terme réaliste de l'ensemble des mesures actuellement prévues pour le projet d'agglomération, peut paraître éloigné, mais il n'est pas possible de financer toutes les mesures en même temps. De plus, en comptant les oppositions et les renvois devant les tribunaux, il est impossible de chiffrer avec précision le délai de réalisation de l'éventuelle route de contournement. Un tel projet avait déjà été lancé dans les années 90 et avait suscité un grand nombre d'oppositions qui avaient eues gain de cause au Tribunal fédéral. Il est fort probable que ce projet génère de nouvelles oppositions. Il est donc faux d'affirmer que cette route pourrait se réaliser rapidement.

Attitude des initiants

Lors des discussions, au moment où il leur était demandé quel était le tracé prévu de cette route de contournement, les initiants - présents en la personne de Mesdames Aude Briand et Pierrette Roulet-Grin - se sont refusé à communiquer toute information, réservant leurs arguments pour plus tard. Étant donné que la discussion est le but de ces séances de commissions du Conseil Communal, cette attitude est pour le moins étonnante, pour ne pas dire décevante.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité. Les articles 2 et 3 sont acceptés à 4 voix pour (y.c. celle du président) et 4 voix contre.

Conclusion

Depuis cinq ans, notre ville s'est engagée dans un long processus de concertation et de coordination avec les communes avoisinantes, ainsi qu'avec la Confédération et le Canton, afin de relever le défi de la mobilité dans une agglomération en forte croissance. Une telle démarche demande de la patience de la part de la population comme des élus puisque les premières mesures qui en découlent commencent à peine à être appliquées.

Les solutions envisagées par AggloY répondent déjà aux problèmes de mobilité de la ville avec notamment les axes Chamard - Rue de Chamblon et Y-Parc - Rue Roger de Guimps, soit des parties du tracé de l'ancienne "Collectrice Sud". Ceci démontre bien l'inutilité de l'initiative, d'autant plus que cela ralentirait, voire bloquerait, les autres mesures d'AggloY, mais aussi les autres projets de la Commune nécessitant quelques investissements. En conséquence, votre commission vous propose de refuser la construction d'une route inutile et mal pensée et vous propose donc d'accepter tous les articles du préavis.

le rapporteur



Thomas Jenni

Yverdon-les-Bains, le 27 août 2012